

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 3 SEPTEMBRE 2021**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- PLUi – Modification n°1
- Transport scolaire 2021-2022
- Travaux sécurité à Libaret
- Devis de travaux pour l'accès et les abords du jardin du souvenir
- Lotissement de La Chênaie – Validation du cahier des charges
- Droits de préemption – Parcelle ZH 255

Informations et questions diverses

- Point sur les Travaux à la salle des fêtes
- Zone humide
- Bilan Chantiers Argent de poche
- Divers

Convocations adressées le 30 août 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois septembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – DALIGAULT – LOLLIER – VERON – Mmes CHACUN – LEROUX – BEAUDUCEL

Absents excusés : Mmes BESNIER – PRINCE – POIRIER – SALINGRE – M. BEAUSSIER

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

PLUi – Modification n°1

Suite aux conclusions du Commissaire Enquêteur concernant l'enquête publique relative à la modification du PLUi du Pays de Loiron qui s'est tenue du 31 mai au 18 juin 2021 ; le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les propositions retenues relativement à la création d'un STECAL au lieu-dit La Croix au Vaneur et la demande de classification du hameau de Libaret en assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après débat valide ces propositions et prend la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-36 à L 153-40, L153-45 à L153-48 et R 153-1,
- Vu le transfert de compétence sur la planification urbaine adoptée par délibération du Conseil Communautaire en date du 23 juin 2015,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2015 portant modification des statuts de Laval agglomération,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays de Loiron approuvé le 16 décembre 2019.
- Vu l'arrêté du Président de Laval Agglomération du 28 septembre 2020 prescrivant la procédure de modification et établissant son contenu,
- Vu l'article L5211-57 du CGCT,
- Vu l'Arrêté de Prescription d'Enquête Publique du 13 avril 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2021 portant avis sur le projet de modification n°1 du PLUi du Pays de Loiron,
Considérant le projet de modification notifié aux personnes publiques associées (PPA) et soumis à Enquête Publique du 31 mai 2021 au 18 juin 2021,
Considérant également le Rapport et conclusions motivées du Commissaire Enquêteur ainsi que le mémoire en réponse de Laval Agglomération explicative en annexe de la présente délibération,
Que la commune de La Brûlatte, en tant que commune concernée, peut émettre un avis avant l'approbation du projet par le Conseil Communautaire,
DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

Le conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet de modification n°1 du PLUi du Pays de Loiron, avec les évolutions envisagées telles que présentées dans le rapport du Commissaire Enquêteur et le mémoire en réponse de Laval Agglomération.

Article 2

La présente délibération sera affichée durant un mois à la Mairie et sera transmise à Laval Agglomération.

Article 3

Le maire est autorisé à signer tout document qui s'avérerait nécessaire à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Transports scolaires 2021-2022

La commune assurant depuis la rentrée scolaire 2020-2021 les transports scolaires relatifs au RPI La Brûlatte-La Gravelle ; il y a lieu de délibérer pour retenir l'entreprise qui assurera le service entre les deux communes. Deux devis ont été demandés et font apparaître pour un itinéraire identique deux prix différents : 90 € HT par trajets journaliers pour la STAO et 58 € HT pour l'entreprise RGO Mobilités Le Pertre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis RGO Mobilités Le Pertre qui sera fonctionnel à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Travaux d'amélioration de sécurité routière au Hameau de Libaret

Mayenne Ingénierie, ayant été chargée de mener à bien ces travaux, a rendu son rapport d'analyse des offres concernant ce marché de travaux.

Concernant les travaux de VRD, 6 entreprises avaient été consultées et 3 ont répondu.

Au niveau de la signalisation, 4 entreprises avaient été sollicitées et 3 ont répondu.

Le tableau récapitulatif des offres fait apparaître les résultats suivants :

VRD

Candidats (dénomination et ville)	Montants constatés à l'ouverture des plis
PIGEON TP LOIRE ANJOU 53800 RENAIZÉ	9 965,21 € HT / 11 958,25 € TTC
EUROVIA ATLANTIQUE 53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL	12 165,00 € HT / 14 598,00 € TTC
FTP 53410 SAINT-PIERRE-LA-COUR	14 885,31 € HT / 17 862,37 € TTC

SIGNALISATION

Candidats (dénomination et ville)	Montants constatés à l'ouverture des plis
PRO SIGNAL 53000 LAVAL	6 621,50 € HT / 7 945,80 € TTC
TRAÇAGE SERVICE 72130 ST LEONARD DES BOIS	6 665,00 € HT / 8 448,80 € TTC
ROXEM – STYLROC 35740 PACE	9 120,00 € HT / 10 903,80 € TTC

Les estimatifs de ces travaux étaient évalués par Mayenne Ingénierie à 10 027 € HT pour le VRD et à 8 919 € HT pour la signalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de Mayenne Ingénierie, soit : l'entreprise Pigeon TP Loire-Anjou pour les prestations de VRD pour un montant de 9 965,21 € HT et l'entreprise Pro Signal concernant les prestations de signalisation pour un coût de 6 621,50 € HT.

Devis pour travaux d'accès et abords du jardin du souvenir

Deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser ces travaux d'accès au jardin du souvenir et font apparaître des coûts très différents : 5 888,11 € HT pour l'entreprise Séché et 2 100,85 € HT pour l'entreprise Créavert Concept Allée. La différence de ces devis tient à ce qu'une entreprise a prévu une structure en béton désactivé de 21 m² alors qu'une surface de 9,5 m² suffit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'entreprise Créavert Concept Allée pour la réalisation de ces travaux.

Lotissement de la Chênaie – Validation du cahier des charges

Lecture est faite dudit Cahier des Charges qui prend notamment en compte les servitudes et plus spécialement la servitude concernant les eaux pluviales et usées du lot n°7 qui est grevé, compte tenu de la configuration particulière du terrain, d'une servitude et d'un droit de passage pour les acquéreurs du lot n°6. Est aussi évoquée dans ce cahier la place réservée aux arbres existants qui doivent être conservés et ne pourront être abattus que s'ils posaient un problème réel de dangerosité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Cahier des Charges proposé par le cabinet Arnaud Legendre.

Droit de préemption – Parcelle ZH 255

Cette parcelle se situant dans le lotissement du Bosquet, rue des mésanges et étant mise en vente, il y a lieu pour la commune de préciser sa position quant à l'exercice de son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renonce à exercer un droit de préemption sur ladite parcelle cadastrée ZH255.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux à la salle des fêtes

Le résultat de l'appel d'offres ne s'étant pas révélé satisfaisant aux yeux de la commune, plusieurs lots ont été déclarés infructueux lors du dernier conseil municipal du 19/07/2021.

Ces lots doivent faire l'objet d'une nouvelle procédure d'un marché qui se déroulera durant tout le mois de septembre. Ces nouvelles propositions seront analysées par l'architecte courant octobre. Les travaux dans la salle des fêtes ne débuteront probablement qu'en novembre. En conséquence, la salle des fêtes est toujours utilisée pour la cantine scolaire jusqu'aux prochaines vacances de Toussaint.

Zone Humide

Une première approche d'aménagement doit faire l'objet d'un travail en septembre et sera exposée au Conseil Municipal du mois d'octobre.

Bilan chantiers Argent de Poche

Du 7 au 13 juillet, Léandro et Justine ont réalisé des travaux de désherbage sur la commune. Ils ont été relayés par deux équipes de 3 jeunes chacune du 16 au 20 août et du 23 au 27 août. Ainsi, Léna, Théo, Lenny, Léane, Ilona et Joulianne ont pu eux aussi apporter leur contribution à l'entretien des espaces verts encadrés par les agents d'entretien.

Divers

Terrain multisports

A plusieurs reprises en juillet, un riverain s'est plaint du comportement bruyant et nocturne des jeunes. L'arrêté pris pour limiter les nuisances sonores à partir de 22 h a semblé porter ses fruits.

Bacs de réserve d'eau pour les futurs acquéreurs du lotissement

Ils seront stockés chez M. Métayer moyennant un coût annuel forfaitaire de 200 €. Ces derniers doivent être livrés mardi 7 septembre.

Journées du patrimoine le 19 septembre 2021

Dans le cadre de cette journée, un spectacle théâtral de plein air aura lieu à Parigné chez M. Christian Raimbault qui a accepté de recevoir la troupe de Théâtre du Tiroir pour un spectacle sur la vie de bohème de Molière à ses débuts. Le spectacle se déroulera le 19 septembre à compter de 15h à Parigné.

Conseil Municipal d'enfants

La date limite de remise en mairie des affiches de campagne est fixée au 11 septembre ; l'élection aura lieu le 2 octobre.

Inauguration Trail Laval

Une invitation pour une personne à l'inauguration de la station de trail Laval le vendredi 17 septembre à Olivet est parvenue en mairie.

Courrier de l'association SCL Pétanque de Port-Brillet

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'une proposition émanant du SCL Pétanque de Port-Brillet, déposée en Mairie le 2 septembre, qui lui paraît intéressante. Néanmoins aucune décision n'a été prise mais plusieurs conseillers municipaux ont émis le souhait de rencontrer les membres du bureau. Une rencontre pourrait intervenir le 1^{er} octobre 2021, date qui sera communiquée à l'association.

Prochaines dates

11 septembre 2021 : Date limite de remise des affiches pour le conseil municipal d'enfants

19 septembre 2021 : Spectacle théâtral de plein air à Parigné à 15h dans le cadre des journées du Patrimoine

29 septembre 2021 : Commission bulletin à 20 h

1^{er} octobre 2021 : Rencontre avec l'association SCL Pétanque à 18h

2 octobre 2021 : Élections du Conseil Municipal d'Enfants

6 octobre 2021 : Commission sociale à 18 h

15 octobre 2021 : Conseil Municipal à 20 h en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme BEAUDUCEL	
M. RENIER		Mme SALINGRE	Excusée	Mme PRINCE	Excusée
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER	Excusée	M. BEAUSSIER	Excusé
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	Excusée
M. DALIGAULT		M. VERON		Mme LEROUX	